



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E178509

VALABLE JUSQU'AU 14/01/2026

ÉDITÉ LE 08/01/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/2018

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC AVIGNON 843281809

Siret : 843 281 809 00015

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :  
AVIVA 78126879

Assurance Responsabilité Civile :  
AVIVA 78126879

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2024

Raison sociale : REYNAUD RIVET YANNICK

1123 ROUTE DU THOR  
N3 LE CLOS ST GEORGES LES VALAYANS  
84210 PERNES-LES-FONTAINES

Téléphone : 06 21 23 45 12

Fax :

Portable : 06 21 23 45 12

Site Internet :

E-mail : yannick.reynaud3@orange.fr

Responsabilité légale :  
REYNAUD YANNICK GÉRANT

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 10/10/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 20/05/2021         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 20/05/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE  
IMMEUBLE LE PRADO FARGES  
2 BIS RUE FARGES  
13008 MARSEILLE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.